

ORIGINAL

F.85/LMM.30.11.84

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
ET DE LA COOPERATION

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRA-
TIVES ET FINANCIERES

DIVISION DU PERSONNEL

DECRET N° 85/298 du 16/03/85
/MAEC-SG/DAAF/DP
portant nomination de Monsieur ADOUKI
Martin, Secrétaire des Affaires Etran-
gères des Cadres de la Catégorie A
Hiérarchie I du personnel diplomatique
et Consulaire en qualité d'Ambassadeur
Extraordinaire et Plénipotentiaire,
Représentant Permanent de la République
Populaire du Congo Auprès de l'ONU à
NEW-YORK.-

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI
CONGOLAIS DU TRAVAIL, PRESIDENT DE LA
REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT, CHEF DU
GOUVERNEMENT.-

- Vu la Constitution du 8.7.1979 ;
Vu l'Ordonnance n° 019/84 du 23.8.1984 portant modification des cer-
taines dispositions de la Constitution du 8.7.1979 ;
Vu la Loi N° 15/62 du 3.2.1962 portant Statut Général des
Fonctionnaires ;
Vu le Décret N° 61/143/FP du 27.6.1961 portant Statut Commun
des Cadres du Personnel Diplomatique et Consulaire ;
Vu le Décret N° 62/130/MF du 9.5.1962 fixant le régime des
rémunérations des Fonctionnaires ;
Vu le Décret 62/197/FP du 5.7.1962 fixant les catégories et
hiérarchies des cadres créées par la Loi 15/62 du 3.2.1962 portant
Statut Général des Fonctionnaires ;
Vu l'Arrêté N° 2087/FP du 21.6.1958 fixant le règlement sur
la solde des Fonctionnaires ;
Vu le Décret N° 74/470 du 31.12.1974 abrogeant et remplaçant
les dispositions du Décret N° 62/196/FP du 5.7.1962 fixant les éche-
lonnements indiciaires des Fonctionnaires de la République Populaire
du Congo ;
Vu le Décret 77/15/ETR-SG/DAAF du 6.1.1977 fixant la durée
des affectations des Agents Congolais dans les postes diplomatiques ;
Vu le Décret 79/658 du 1er.12.1979 portant restructuration
des Ambassades de la République Populaire du Congo ;
Vu le Décret 80/512 du 21.11.1980 fixant le régime des indem-
nités de déplacement des Agents de l'Etat ;
Vu le Décret 82/953 du 2.11.1982 fixant le régime des frais de
transport des effets des diplomates, personnel administratif et
technique mutés ou rappelés définitivement en République Populaire du
Congo ;
Vu le Décret 82/1149 du 7.12.1982 modifiant certaines dispo-
sitions du Décret N° 75/214 du 2.5.1975 fixant le régime de rémunéra-
tion applicable aux Agents Diplomatiques, Consulaires et assimilés
en poste à l'étranger et aux Ambassadeurs Itinérants ;
Vu le Décret N° 84/856 du 8.8.1984 portant nomination du
Premier Ministre ;
Vu le Décret N° 84/858 du 13.8.1984 portant nomination des
Membres du Gouvernement ;
Vu le Décret N° 84/860 du 20.8.1984 portant organisation des
intérim des Membres du Gouvernement ;

Vu le Décret N° 70/112/ETR/D.AGPM du 13.4.1970 portant nomination de Monsieur MONDJO Nicolas en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la République Populaire du Congo auprès de l'ONU à NEW-YORK ;
Vu l'agrément N°

DECRETE :

Article 1er : Monsieur ADOUKI Martin, Secrétaire des Affaires Etrangères de 7ème échelon des Cadres de la Catégorie A, Hiérarchie I du Personnel Diplomatique et Consulaire en service à Bruxelles (ACP) est nommé Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la République Populaire du Congo auprès des Nations-Unies (ONU) à NEW-YORK en remplacement de Monsieur MONDJO Nicolas appelé à d'autres fonctions.

Article 2 : Le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération, le Ministre du Travail, de l'Emploi, de la Refonte de la Fonction Publique et de la Prévoyance Sociale, le Ministre des Finances et du Budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent Décret qui prendra effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé à l'Ambassade de la R.P.C. à NEW-YORK sera enregistré et publié au JORPC.-

Brazzaville, le 16 Mars 1985

Par le Président du Comité Central
du Parti Congolais du Travail, Président
de la République, Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,

Le Premier Ministre,

Colonel Denis SASSOU-NGUESSO

ange Edouard POUNGUI -

Le Ministre des Affaires Etrangères
et de la Coopération

Le Ministre du Travail, de
l'Emploi de la Refonte de la
Fonction Publique et de la
Prévoyance Sociale,

Antoine NDIENGA-GBA -

Bernard COMBO MATSIONA -

Le Ministre des Finances
et du Budget,

Itzhi Ossétoumba LEKOUNDZOU -

AMPLIATIONS :

PR.....	2	SGG/DPAD.....	2	DGTFP/DFP.....	4
PM.....	2	MFB.....	2	JORPC.....	2
CAB/MAEC.....	2	MTERFPPS.....	3	AMBACO NEW-YORK.....	2
SGAEC.....	2	DGB.....	2	INTERESSE.....	2
DARF/DF.....	2	DCF.....	2	DOSSIER.....	3